

Projet d'inclusion de parents sourds dans les activités du conseil local FCPE du collège André Malraux

Conseil local FCPE du collège André Malraux, Ramonville St Agne

3 novembre 2019

La ville de Ramonville Saint-Agne, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et la Région Occitanie proposent aux enfants sourds une scolarité en Langue des Signes Française (LSF) de la maternelle au lycée. Ce projet a vu le jour il y a une trentaine d'années à l'initiative de parents qui ont fait le choix pour leurs enfants sourds d'une scolarité suivant les programmes nationaux, avec les mêmes contenus que pour les enfants ordinaires, dans une langue pleinement accessible : la Langue des Signes Française. La première classe française de ce genre ouvre à Ramonville Saint-Agne en 1985. Elle reçoit notamment la fille de Mr Dalle, fondateur de l'Association des Parents des Enfants Sourds Midi Pyrénées (l'APES31), qui a œuvré toute sa vie pour le développement de cet enseignement. Ce dispositif est très spécifique : la langue d'enseignement est la LSF, les élèves apprennent le Français écrit qui devient petit à petit la deuxième langue, le support écrit de l'enseignement. On parle de scolarité bilingue : les échanges se font en LSF pour la partie orale et en Français pour la partie écrite. Les enseignements sont dispensés au sein d'établissements ordinaires (école maternelle Sajus, école élémentaire Jean Jaurès, collège André Malraux de Ramonville et lycée Bellevue de Toulouse). Élèves sourds et entendants partagent les mêmes lieux de vie, suivent certains cours ensemble, participent aux mêmes sorties et voyages scolaires et s'associent dans les différents projets que portent les équipes éducatives. Ce dispositif attire des familles de toute la France dont les parents sont entendants ou sourds. La dynamique locale fait que les établissements concernés accueillent aussi des enfants entendants dont les parents sont sourds.

Alors que le rôle des parents d'élèves est reconnu comme essentiel et inscrit dans la loi, nous déplorons que celui-ci ne soit pas exercé pleinement : les parents sourds ne sont pas assez inclus lors des échanges que nous avons sur le système éducatif public. Ils sont très rarement dans les instances de décisions ouvertes aux parents. Fidèles à nos valeurs, nous ne pouvons pas continuer à prôner l'inclusion alors que nous ne la pratiquons nous-même que partiellement à Ramonville : la communication étant essentielle dans nos activités et nos mandats de représentants de parents, nous avons besoin de moyens afin d'inclure les parents sourds. En effet, la grande majorité des parents entendants ne connaissent pas la LSF. Les prestations d'interprétariat sont onéreuses et demandent de l'anticipation. Nous nous devons de déployer les moyens nécessaires pour rétablir l'égalité entre tous.

Depuis six ans aucun parent sourd ne siège en Conseil d'Administration du collège. Un parent sourd y a siégé pendant deux ans en tant que personnalité qualifiée. Depuis, les parents sourds se voient seulement proposés d'être délégués dans les conseils de classe d'élèves LSF, ce qui reste une représentation limitée et insuffisante. Ils peuvent en effet y aborder des sujets qui concernent uniquement la vie de classe. **Notre conseil local FCPE s'engage à revoir la représentativité des parents par une diversité plus fidèle à celle que vivent leurs enfants au collège. Il souhaite aussi se donner les moyens d'inclure les parents sourds dans ses activités. Cette année, une maman sourde a été élue au Conseil d'Administration sur notre liste FCPE ce qui marque la première étape de notre projet.**

Ce document présente les axes principaux de notre projet, le plan d'action que nous proposons pour le mener à bien et le budget approximatif correspondant.

1. Axes principaux du projet

Ce projet se décline en trois axes principaux :

1. Garantir l'égalité de tous les parents d'élèves : tout parent peut représenter tous les parents :
 - Inclure les parents sourds dans la vie du collège André Malraux au-delà des conseils de classe ;
 - Inclure les parents sourds dans les activités de notre association pour favoriser le dialogue entre tous les parents autour du thème de la scolarité de leurs enfants.
2. Garantir la citoyenneté par l'éducation populaire : tout parent doit avoir accès à l'information. Il faut donc:
 - Former les parents sourds pour qu'ils puissent exercer de façon éclairée leurs droits de représentativité dans les établissements scolaires ;
 - Former les parents entendants à ce que vivent les parents sourds au quotidien et les sensibiliser à la culture sourde.
3. Agir par la co-éducation : continuer de favoriser un dialogue apaisé entre le collège et tous les parents d'élèves.

1.1 Garantir l'égalité de tous les parents d'élèves

La représentation des parents dans les conseils de classes LSF par des parents sourds ne répond que très partiellement à l'application de leurs droits et pose quelques problèmes.

Premièrement, elle nous enferme dans l'idée que les parents sourds ne peuvent représenter qu'eux même. Si nous raisonnons en termes de communauté, alors c'est même un message dangereux que nous envoyons indirectement aux parents : celui qu'une communauté ne peut représenter qu'elle-même et être représentée que par elle-même. Comme tout parent délégué de la classe de son enfant, les parents sourds semblent effectivement plus légitimes pour être représentants des parents des classes bilingues. Leur spécificité renforce cette idée. Mais aucun parent sourd ne s'est encore vu proposé d'être délégué de la classe de son enfant entendant le cas échéant...

Deuxièmement, le petit nombre d'élèves dans les classes bilingue LSF et le fait qu'ils se connaissent pour la majorité d'entre eux depuis la maternelle, n'aide pas le parent délégué de classe à adopter une position neutre et à prendre du recul lorsque des difficultés sont rencontrées dans la classe. Cela peut même le mettre dans une situation très délicate.

Enfin, la spécificité de l'enseignement en classe bilingue, par sa nature et sa jeunesse, peut soulever plus de questions d'ordre pédagogique que dans les classes ordinaires: cela peut générer des tensions qui sont d'autant plus marquées lorsque les parents délégués ne sont pas formés à leur rôle.

L'inclusion des parents sourds dans notre association est tout aussi importante pour les parents entendants que pour les parents sourds. En effet, en ne prenant pas en compte l'opinion des parents sourds dans leurs réflexions, les parents entendants élus ne représentent pas les parents dans leur grande diversité. Les membres de l'association se coupent aussi de la richesse qu'apporte cette dernière.

Nombreux sont les parents entendants qui souhaitent mieux connaître la culture sourde. Ils sont demandeurs d'échanges avec les parents sourds : plus nombreuses seront les associations qui

accueilleront des sourds plus les thèmes sur lesquels porteront ces échanges seront diversifiés. Cela favorisera la citoyenneté ce qui est le deuxième volet de notre projet.

1.2 Garantir la citoyenneté par l'éducation populaire

Les parents sourds ont trop longtemps été éloignés des informations concernant le système éducatif que notre association (et notre fédération) propose. Ces informations concernent à la fois son fonctionnement et son actualité (réformes mises en place par exemple). Dans ce volet de notre projet, nous proposons aussi de réaliser des vidéos en LSF qui seront mieux comprises par les parents sourds que des longs écrits tout en étant plus précises que des transparents de présentation.

Nous souhaitons aussi faire prendre conscience aux parents entendants des difficultés que rencontrent les parents sourds face à l'éducation de leurs enfants afin qu'ils puissent mieux comprendre leurs attentes. Cela aura aussi le bénéfice de former les parents entendants à adopter les bonnes attitudes avec les parents sourds au quotidien.

Enfin, nous espérons permettre aux parents sourds de profiter de la diversité d'opinion qui existe chez les parents entendants. Ces derniers étant plus nombreux, cette diversité est de fait plus large. Cela pourra peut-être aider certains parents sourds à se voir soutenu sur un avis différent du groupe auquel ils appartiennent.

1.3 Agir par la co-éducation

L'amélioration de la communication entre le collège et les parents est un axe de travail du projet d'établissement voté en Conseil d'Administration en 2018-2019. Notre conseil local a appuyé le développement de cet axe en demandant la mise en place d'un groupe de réflexion sur ce sujet. Pour les raisons évoquées plus haut, les parents sourds n'ont pas été suffisamment acteurs des avancées de nos réflexions sur ce sujet. Or l'opinion d'une diversité de parent doit y être représentée.

2. Plan d'actions

2.1 S'informer

- Les membre de notre association investis dans ce projet auront besoin de comprendre les spécificités de la vie quotidienne des parents sourds et leur culture pour favoriser leur inclusion.
- Nous devons connaître les différentes sources de financement dédiées à la représentation des parents lorsqu'elle est exercée par des parents sourds (frais d'interprétariat LSF/Français notamment). En effet, suivant l'instance concernée (conseil d'administration, commissions ad-hoc, conseils de classe), la source pourrait être différente. Nous ne sommes pas encore bien informés sur les différentes solutions. Dans un esprit de co-éducation, nous souhaitons aider l'établissement à trouver les solutions optimales.
- Connaître les éventuelles aides financières accordées aux associations accueillant des sourds.

2.2 Former

Nous souhaitons proposer des séances de formation pour les parents d'élèves (sourds et entendants) sur les thèmes suivants afin que chacun puisse s'enrichir ou simplement combler quelques lacunes (la liste n'est pas exhaustive) :

- « Histoire et fonctionnement du dispositif bilingue »;
- « Sensibilisation à la surdité »;
- « Être parents délégués au collège et au lycée » (programmée le 4 novembre 2019 par notre conseil local) ;
- « Le rôle des parents à l'école, au collège et au lycée » (partiellement faite au collège en début d'année)
- Formations spécifiques (budget des établissements, dotation horaire, procédures disciplinaires ...), en partenariat avec la FCPE31;
- « Les dispositifs d'accompagnement à l'orientation pour les familles », en partenariat avec la FCPE31;
- « Le tissu associatif pour trouver de l'aide et de l'information. Les différents partenaires de la FCPE. » Avec la FCPE31 et ses différents partenaires lors de la Fête des Parents que nous organiserons en octobre 2020.

Certaines de ces formations pourront être réalisées en partenariat avec l'Association des Parents d'Elèves Sourds (APES31).

2.3 Partenariat avec l'APES31

Un peu d'histoire sur le dispositif bilingue: Patrice Dalle, le cofondateur des classes LSF disparu en 2014, le précurseur visionnaire, a dédié sa vie au développement de l'enseignement en Langue des Signes, à la recherche autour de la Langue des Signes, et à l'accompagnement des familles d'enfants sourds. Il était père de trois filles, dont Juliette la plus jeune, née sourde, amenait la famille à découvrir cette réalité et à changer de cap pour s'investir complètement sur la reconnaissance de la langue des signes française dans l'éducation nationale. En 1980, Patrice faisait partie des créateurs de l'association 2LPE « 2 langues pour une éducation », et combattait pour la reconnaissance du bilinguisme : la langue naturelle (« maternelle ») des signes française et la langue française écrite. Une toute première classe LSF à Ramonville Saint-Agne a été créée en France en 1985, qui reçoit sa fille Juliette, et les autres élèves. En 1994, Patrice fondait l'association des parents des enfants sourds Midi Pyrénées (l'APES31), à Toulouse. Militant engagé, déterminé et infatigable, Patrice a été très actif dans l'association, et même lorsque sa fille sourde a fini ses études, il est resté présent et toujours disponible pour les familles d'enfants sourds. Du modèle de sa création de la classe bilingue à Ramonville, Patrice en tant que président ANPES continuait à aider les parents des enfants sourds, partout en France, également à l'étranger pour réaliser leur projet de création de classes LSF.

Nous souhaitons nouer un partenariat avec l'APES31 afin de coopérer sur nos revendications lorsqu'elles se rejoignent. Nous pensons notamment à :

- la reconnaissance du bénéfice du dispositif bilingue qui devrait être renforcé à Ramonville pour pouvoir être étendu sur un territoire de plus en plus grand ;
- l'inclusion de tous les parents dans la vie des établissements scolaires.

Ce partenariat pourra aussi être bénéfique pour sensibiliser les partenaires de la FCPE à l'accueil des parents sourds.

3. Budget

Nous présentons ici un budget qui nous permettrait de mener à bien ce projet. Nous avons distingué les lignes qui doivent trouver un financement pérenne de celles qui sont des dépenses ponctuelles. Les dépenses d'interprétariat sont évaluées en fonction des différentes prestations que nous avons déjà payées ces dernières années pour accueillir des parents sourds dans nos réunions d'informations et autres soirées débat. Elles sont donc approximatives. Ce budget met aussi en lumière le temps et l'énergie que dépensent chaque année les bénévoles de notre association pour la bonne exécution de leur mandat.

Activité concernée	Coût unitaire en euros	Nature de la dépense	Nombre (maximal)	Fréquence	Coût total en euros (maximal)
Participation à un Conseil d'Administration du collège	600	Interprétariat LSF 3h	5	Annuel	3000
Participation à une commission ou un groupe de réflexion au collège	300	Interprétariat LSF 1h30	5	Annuel	1500
Accompagnement d'un parent (*)	300	Interprétariat LSF En journée	2	Annuel	600
Conférence, soirée débat	500	Interprétariat LSF 2h en soirée	3	Annuel	1500
Participation à la fête des parents (**)	500	Interprétariat pour accompagner un groupe 2x2h	1	Annuel	500
Réunion mensuelle de notre association/ échanges informels	500	Interprétariat LSF 2h en soirée	12	Annuel	6000
Soirée de formation	500	Interprétariat LSF 2h en soirée	5	Annuel	2500
Communications sous forme de vidéo	?	Achat ou location de matériel (caméra / location d'un studio)	?	Unique / Renouvellement partiel	?

Vidéo de formation	?	Achat ou location de matériel (caméra / location d'un studio)	5	Unique / Renouvellement partiel	?
Toutes les activités concernant notre association (i.e. hors représentation au collège)	700	Achat de matériel (vidéoprojecteur , ordinateur portable)	1	Unique	700
Total					17000

(*) il s'agit ici du cas où un parent souhaite être accompagné dans ses démarches avec le collège par un représentant élu sourd.

(**) cet événement propose aux parents d'aller à la rencontre des différentes associations qui permettent aux parents de trouver de l'information et de l'aide autour de l'éducation de leurs enfants. Peut être majoré en fonction du lieu de l'événement (frais de déplacement des interprètes).